

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1040313//2401292 /  
Date : 13/06/2024  
Contact : NALLET Michael

UI AURA SOGETREL  
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE  
69792 ST PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence  
d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 26/06/24

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 27/06/2024

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

### Localisation des Travaux

15130 CARLAT - RD990.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	30		m. d'artère	30	
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux** : Réalisation d'artère aérienne,

Commentaires : PA-15028-0002 lieu dit Le Pistoulet CARLAT implantation de poteaux pour le déploiement de la fibre

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Support aérien**

**RD n° 990**

**Demande de: SOGETREL pour ORANGE**

**Objet de la demande: Travaux pour la fibre**

**Commune(s): CARLAT      Lieu-dit : Pistoulet**

Le 26 juin 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Michael NALLET représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)  observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
990	Cat.1	Au PR15+052	G	SA:			A 4.50m du bord de la chaussée			Support aérien	

\* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens



